

MAIRIE D'ANGEAC-CHAMPAGNE
850, Rue des Distilleries

16130 ANGEAC-CHAMPAGNE

Tél. : 05.45.83.74.42

Fax : 05.45.83.64.19

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14
SEPTEMBRE 2015**

Sur convocation du 07 septembre 2015, le Conseil Municipal s'est réuni :

Présents : Messieurs Pascal BRUNETEAU, Gérard CHEVOLLEAU, Ludovic DAVIAUD
Gérard FAURIE, Monsieur Jean-Philippe GRAMAIN, Michel JASMIN, Henri PERIER
Mesdames Lydie BLANC, Maryse DOUBLET, Eliane GASNIERE, Alexandra NADAUD,
Carole VANDEVOORDE-SAUNIER

Excusés : Madame Nathalie CALVEZ (donne pouvoir à Lydie BLANC), Laurent NERFIE

Début de la Séance : 18 H 30.

Nommé secrétaire de Séance : Madame Lydie BLANC

1. DECISION MODIFICATIVE FPIC

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de faire une décision modificative pour le paiement du FPIC qui est en perpétuel augmentation, le montant étant de 8001 euros.

DESIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation Sur crédits ouverts
73925	0.00 €	1.00 €
615-22	1.00 €	0.00 €

2. GRDF – REDEVANCE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2015 (RODP)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il s'agit de la redevance que doit verser GRDF pour l'occupation de son réseau sur le domaine public de la commune, qui est calculée suivant la formule suivante :

$$\text{RODP} = (0.035\text{€} \times 4891 + 100) \times 1,16$$

Ce qui donne un montant de RODP 2015 de 315 €.

Le Conseil Municipal valide le montant de la RODP à l'unanimité.

3. ACQUISITION PARCELLE ZE 62 DE MME GATINEAU AUX TROIS PIERRES

Monsieur le Maire fait état de sa rencontre avec Madame Marylène GATINEAU pour l'acquisition de sa parcelle cadastrée ZE 62 aux Trois Pierres pour une superficie de 2420 m². Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'intérêt de cette parcelle qui est située à proximité d'autres parcelles appartenant à la commune dans le cadre d'un futur aménagement du site. Le Conseil Municipal propose de faire une offre d'achat pour un montant de 1000 euros, autorise Monsieur le Maire de faire cette offre et de signer tous les actes afférents à cette procédure de vente.

4. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Fusion des Communauté de Communes : Monsieur le Maire informe que la fusion va se réaliser très rapidement. Le Préfet va faire sans doute une proposition de fusion à 4 ou 5 Communautés de Communes. Dans cette hypothèse à 5, le nouveau secteur couvrirait 82 communes soit environ 80 000 habitants avec beaucoup de communes rurales. Pour ce qui concerne la Communauté de Communes de Grande Champagne, il n'y aurait plus que 13 représentants sur 118 au sein du futur conseil communautaire.
- Aménagement du bourg d'Angeac : il avait été indiqué qu'une étude qualitative allait être mise en place. Le CAUE a été contacté pour un premier avis, il estime nécessaire un certain nombre de modifications sur l'ensemble du projet, une liaison devrait être envisagée avec l'école et préconise de s'adjoindre du concours d'un paysagiste. Une réunion sera programmée dans le mois d'octobre ou novembre avec le cabinet d'étude, le CAUE et un paysagiste pour reconsidérer l'avant projet.
- Feu de plein air : Monsieur le Maire tient à préciser que par arrêté préfectoral du mois de juin 2015, les particuliers n'ont plus aucune autorisation d'effectuer des brûlages de toute nature (déchets verts, branches...), cette interdiction est pour le moment à titre perpétuelle. Le brûlage de résidus agricoles pour les professionnels doit fait l'objet d'une déclaration et autorisation préalable en mairie.
- Rentrée scolaire : Monsieur le Maire constate une augmentation des élèves à l'école maternelle d'Angeac-Champagne avec près de 40 enfants.

Clôture de la Séance : 20 H 00.

L'ordre du jour étant épuisé, ont signé au registre les membres présents.